

Alimentation en gaz de la Corse : l'appel d'offres mis en ligne

Depuis lundi soir, la procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel des centrales électriques de l'île est publiée. La question des délais demeure



Les services de l'État et la Collectivité de Corse, qui avancent main dans la main sur ce sujet, mettent tout en œuvre pour tenir le délai et faire en sorte que la nouvelle centrale du Vizzio à Ajaccio démarre au gaz naturel.

La population nous pose de nombreuses questions. En prononçant cette phrase, hier, en préambule de la session du conseil de l'énergie de l'air et du climat, Jean Biamucci sait bien que les attentes sont grandes.

Il sait également que la réponse interviendra à la suite de son intervention. "Un appel d'offres a été publié hier et porte sur la procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales électriques situées en Corse", dévoile Sophie Murlon, directrice de l'énergie à la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique. L'appel d'offres a été publié lundi soir.

Pour rappel, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, le projet initial, validé en 2016 par Ségolène Royal alors ministre de l'Écologie, prévoyait la création d'un gazoduc reliant la centrale de Lucciana à celle d'Ajaccio.

En août 2018, juste avant sa démission, son successeur, Nicolas Hulot, adressait un courrier au président de l'Exécutif Gilles Simeoni, dans lequel il se positionnait claire-

ment contre cette installation, visiblement "trop coûteuse", selon lui.

Mais au moment d'évoquer la procédure de sélection, les membres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) ont développé les exemples de solutions techniques. Le gazoduc est toujours présent.

La première option prévoit ainsi l'installation d'un terminal flottant de stockage et de regazification (FSRU) et d'un gazoduc : le FSRU serait installé dans la région de Bastia avec un ouvrage de raccordement permettant de relier le FSRU à la centrale de Lucciana, et le gazoduc permettant de transporter du gaz naturel jusqu'à la centrale du Ricanto.

La seconde hypothèse s'oriente vers la mise en place de deux FSRU, l'un à Lucciana et l'autre à Ajaccio, pour alimenter les deux centrales. Enfin, le dernier exemple développé a été l'installation de deux caissons gravitaires (GBS) dans ces deux mêmes villes. "Ce sont des caissons immergés", rappelle Gilles Simeoni qui siège notamment aux côtés du nouveau préfet de Corse, Franck Robine. Les échanges ont d'ailleurs été des plus cordiaux, voire des plus sympathiques.

Mais ce sont les discussions techniques qui ont monopolisé la session. Les services de la CRE ont alors détaillé le calendrier. "La date limite de remise des offres a été fixée au 31 juillet 2020. Le lauréat sera désigné à la fin 2020. Enfin, l'approbation par la Commission de régulation de l'énergie du projet d'investissement se fera en 2021."

"La centrale d'Ajaccio démarrera-t-elle au gaz en 2023 ?"

Le timing interpelle Fabienne Giovannini, présidente de l'Office public de l'habitat de Haute-Corse. "Les technologies sont assez variées et le calendrier dépendra de la technique choisie. On envisage tous 2023. Aussi, l'approbation de la commission de régulation sera assez rapide, il n'y aura pas de délai substantiel", assure Sophie Murlon.

Elle a alors été relancée sur ce point par l'un des membres d'une association de défense de l'environnement : "Nous applaudissons les propos mais nous attendons les actes. Est-ce que la nouvelle centrale d'Ajaccio démarrera en 2023 au gaz naturel ?"

Sophie Murlon rétorque : "On

LE CHIFFRE

1

Chaque année, la facture énergétique de la Corse s'élève à un milliard d'euros.

prend toutes les mesures pour que la centrale d'Ajaccio démarre au gaz naturel. Les délais sont inscrits dans le cahier des charges, et nous mettons tout en œuvre pour qu'ils soient tenus."

Sur le sujet, il s'agit quasiment du seul point d'achoppement. Gilles Simeoni a tenu à faire "un focus" sur "l'insertion paysagère dans le cahier des charges", un point "sensible". Il ajoute : "Merci d'y avoir également inséré une clause concernant les travailleurs, dans le respect de la réglementation française et européenne. Même s'il s'agit d'un marché technique, c'est important d'avoir un ruisseau le plus fort possible sur le tissu économique insulaire."

J.-F. COLONNA

5,5 milliards pour la PPE

Les études réalisées par la commission de régulation de l'énergie (CRE) ont permis de chiffrer le coût de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). "Le coût fixe prévu est de 5,5 milliards d'euros en fourchette haute, la fourchette basse étant de 4,4 milliards d'euros. Sachant que ces dépenses sont bien sûr dans le cadre de cette PPE mais s'étaleront sur au moins 25 ans", explique-t-on du côté de l'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse. Après une démonstration très exhaustive des habitudes de consommation des insulaires et des efforts à faire, Gilles Simeoni retient un élément. "En matière d'énergie renouvelable, même si 30 ans c'est beaucoup quand on voit tout ce qu'il y a à faire, on se dit qu'il est difficile d'aller plus vite et plus loin", lance-t-il comme un message à ses détracteurs.

S'il a été établi que la facture énergétique coûte aux Corses un milliard d'euros par an, un sujet en particulier - le photovoltaïque - a retenu l'attention de nombreuses personnes dans l'assistance. "Le photovoltaïque remplace nos prairies, nos terres négligées, notre agriculture. Nous sommes contre", témoigne un membre du conseil de l'énergie, de l'air et du climat. "Il arrive qu'il y ait des conflits d'usage entre les énergies renouvelables et l'agriculture, notamment. Il faut alors bien distinguer les différents filières. Il est possible de privilégier le photovoltaïque en toiture, sur des parkings ou encore pour la mobilité électrique", suggère Sophie Murlon qui assure que ces installations "sont encadrées".

J.-F. C.